

Vieillir en institution au Maroc, une exception reflet d'une grande vulnérabilité

Mohammed AMAR* et Muriel SAJOUX**

Résumé de la communication

Si dans les pays du Nord vieillir en institution est une réalité socialement acceptée, ce type d'habitat au grand âge est fortement réprouvé dans la plupart des pays du Sud où il est considéré comme un ultime filet de sécurité organisé par la collectivité.

Au Maroc, les aînés sont généralement pris en charge par la sphère familiale lorsqu'en survient la nécessité. Cette prise en charge est basée sur un système de solidarités fortes, reposant le plus souvent sur un relativement grand nombre d'individus au sein de la famille et pouvant notamment se traduire par des situations de cohabitation intergénérationnelle. Mais pour les personnes âgées en situation de grande exclusion (personnes âgées n'ayant plus aucune famille et étant sans ressources, ou bien devant faire face, pour des raisons diverses, à des défaillances des solidarités familiales), il existe également des Centres pour Personnes Agées (CPA, *Dar Al Moussinnine* en arabe, ce qui signifie littéralement *la maison des personnes âgées*) gérés par des associations et placés sous tutelle de l'Entraide Nationale, premier pilier de l'action sociale au Maroc. Depuis 2006, ces centres, qui jusque-là faisaient partie des « institutions de bienfaisance », constituent désormais des *Etablissements de Protection Sociale* régis par la loi 14-05 fixant des normes et un cahier des charges très précis en matière de conditions d'accueil des personnes prises en charge¹. La fonctionnalité des locaux est une préoccupation centrale, l'objectif recherché étant d'assurer aux pensionnaires/bénéficiaires/résidents un cadre de vie digne et confortable.

Une étude réalisée auprès des résidents du CPA de Meknès (au début et à la fin de l'année 2011) a permis d'analyser les profils socio-économiques et sociodémographiques des personnes âgées y résidant ainsi que les conditions qui ont prévalu lors de leur admission. La perception qu'ont les résidents de leur vieillesse en institution, dans un « chez soi » très atypique pour ce pays, varie notamment en fonction de leur parcours de vie. Dès lors que ce dernier a été associé, ne serait-ce que partiellement, à une vie professionnelle perçue comme honorable et/ou qu'il a été jalonné par la possibilité d'accéder à un certain niveau d'instruction, le sentiment de frustration généré par le fait de vieillir en institution survient fréquemment. De manière générale, les opinions recueillies oscillent entre satisfaction et résignation. De nombreux résidents sont en effet vraiment satisfaits d'être accueillis dans un lieu où ils peuvent avoir un accès aux soins qui leur seraient inaccessibles à « l'extérieur » ; d'autres ont plus de mal à s'adapter à une vie en collectivité qui peut les amener à côtoyer des

*Sociologue, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès. mohammedamar3@gmail.com

**Economiste et démographe, Université de Tours, UMR 7324 CITERES, Equipe Monde Arabe et Méditerranée. muriel.sajoux@univ-tours.fr

¹ Un plan type de dortoir pour personnes âgées est consultable en ligne : http://www.entraide.ma/loi14_05/

personnes handicapées et/ou « qui perdent la raison ». Cette hétérogénéité du public accueilli est également difficile à gérer par les membres du personnel. Elle devrait s'estomper avec la progressive mise en conformité avec la loi 14-05. Grâce à un financement émanant de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH²), un nouveau bâtiment a été construit de manière à pouvoir accueillir les résidents dans des conditions conformes aux exigences de cette loi. Ce centre, qui compte près de 2.000 m² de surface couverte, est constitué de 12 dortoirs (en 6 « box » ; cette partition en « box » doit permettre d'apporter plus d'intimité aux bénéficiaires) de 12 lits chacun. L'agencement de ce centre et de ses différentes composantes (dortoirs, réfectoire, salon, espaces verts) doit permettre aux résidents (qui devraient y être transférés dans les semaines à venir) d'accéder à un plus grand confort.

Le Maroc va connaître dans les décennies à venir un vieillissement démographique rapide (Sajoux et Nowik, 2010). Alors qu'en 2010, les personnes de plus de 60 ans (au nombre de 2,7 millions) représentaient 8,4% de la population marocaine totale, les projections démographiques actuellement disponibles indiquent que les aînés devraient représenter 15% de la population totale en 2030 (soit 5,8 millions de personnes). En 2050, leur nombre devrait atteindre 10,9 millions d'individus et représenter le quart de la population marocaine. Dans ce contexte, la prise en charge des personnes âgées en institution va-t-elle se développer ? Quels enseignements seront tirés des modalités actuelles de prise en charge des aînés vulnérables ?

Bibliographie

- Amar M., 2011, "Les perceptions des personnes âgées sur leurs conditions de vie : cas de l'Association Musulmane de Bienfaisance de Meknès", in Molmy W., Sajoux M. et Nowik. (coord.), *Actes du colloque international de Meknès - Vieillissement de la population dans les pays du Sud*, Paris, coll. Les Numériques du CEPED, p.741-758. (<http://www.ceped.org/cdrom/meknes/spipb446.html?article55>)
- Dialmy A., 2009, "Relations familiales et sociales chez les personnes âgées au Maroc", in *Les personnes âgées au Maroc : Profil, santé et rapports sociaux, Analyse des résultats de l'Enquête Nationale sur les Personnes Âgées (ENPA 2006)*, Haut-Commissariat au Plan, Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED), Rabat, p. 59-93.
- Rhissassi Fouzia, 2004, "La vieillesse des femmes pauvres : cas de la maison de bienfaisance de Kenitra" in *Femmes et État de Droit*. Dar Al Qalam.
- Sajoux M., Amar M., à paraître, "Vieillesse et relations familiales au Maroc. Des solidarités fortes en proie à des contraintes multiples." In projet d'ouvrage (sous la dir. de L. Nowik) *Les solidarités familiales au Sud*, Ed. Karthala.
- Sajoux M., Lecestre-Rollier B. (à paraître 2013), « Inégalités et difficultés sociales dans la vieillesse au Maroc. Mise en évidence des limites des solidarités privées et de besoins croissants en matière de protection sociale. », Actes du XVIIe colloque international de l'AIDELF – Démographie et politiques sociales, Ouagadougou (12-16 novembre 2012).

² L'INDH, lancée lors du discours royal du 18 mai 2005, vise la réduction de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, de développement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base, et de soutien aux personnes en grande vulnérabilité.

Sajoux M., Nowik L., 2010, "Vieillissement de la population au Maroc : réalités d'une métamorphose démographique et sources de vulnérabilité des aîné(e)s." In *Autrepart* n°53 - Vieillir au Sud, 17-34.

Smar A., 2011, "Personnes âgées en institutions dans la région. Conditions de prise en charge, état des lieux et perspectives d'avenir", in Molmy W., Sajoux M. et Nowik. (coord.), Actes du colloque international de Meknès - Vieillissement de la population dans les pays du Sud, Paris, coll. Les Numériques du CEPED, p.859-862.
(<http://www.cepel.org/cdrom/meknes/spipd786.html?article37>)